



BIOCIDE PEINTURES

BÂTIMENT & DÉCORATION

DÉFINITION :

Additif anti-fongique pour peinture en phase aqueuse ou phase solvant.
Il assure une protection du film contre l'apparition de micro-organismes.

MODE D'EMPLOI :

Dose concentrée à mélanger dans 10 à 15 L de peinture en phase aqueuse ou phase solvant.
Attention, bien que compatible avec les peintures en phase solvant, la dose ne peut pas être directement incorporée dans les solvants.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Classé TP7 selon la Directive Biocides Européenne.
Convient pour des peintures en phase aqueuse et des peintures en phase solvant.
Renforce la résistance du film contre le développement des micro-organismes en milieu humide.

CONDITIONNEMENTS :

500 ml.

COMPOSITION :

Oxyde de zinc, sels de zinc, eau.
Matière active biocide : CAS 134-63-41-7.
Concentration : < 1,5 %

DESTINATION :

S'incorpore directement dans les peintures.
Idéal pour les pièces humides en intérieur telles que les salles de bain et les cuisines où les moisissures ont tendance à faire leur apparition dans les angles.
Parfaite également pour les soubassements en façade pour éviter le « verdissement ».

STOCKAGE :

Se conserve deux ans dans son emballage d'origine fermé hermétiquement à l'abri de la chaleur, du soleil et du gel.
Nettoyage des outils à l'eau claire.

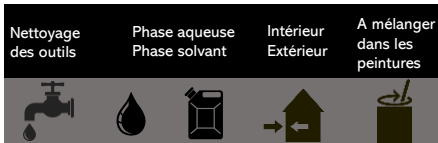
PRÉCAUTIONS D'USAGE :

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Un essai préalable est conseillé afin de vérifier les compatibilités support / produit. La présente notice annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les informations qui y figurent sont fondées sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité, en fonction des conditions d'utilisation conformes aux normes et D.T.U. en vigueur. Les conseils donnés, notamment pour ce qui concerne les travaux d'entretien, n'ont qu'une valeur indicative et ne peuvent suppléer à un descriptif approprié à la nature et l'état des fonds du chantier. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en oeuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

Un produit de la gamme

Biorox[®]



L'utilisation du préfixe BIO de la marque BIOROX[®] renvoie à la quantité de matières premières d'origine biosourcée intervenant dans la fabrication du produit. Il est donc nécessaire, afin de se faire une idée précise de la quantité de ce type de matières premières, de se référer à la rubrique « COMPOSITION » du produit.



PRODIROX-FRANCE SAS

Au capital de 160 000€. - R.C.S : 399 787 274 - N°TVA : FR96 399 787 274
Siège : 1 Rue des Vieilles Vignes - ZAC DE SERRES - 31410 Capens - Tél : 05 61 87 37 48
www.prodirox.com